

Monstoeulbellay

244. frillet

est la declaration des choses.

Quand il
Grenoble signea
au Vieille. Boyer

que Christopple Daurz Higneuon demeurant au
fauxbourg est apporteur nouvelle de cette ville est
monstreulbellay Aneur aduone tenu au dedans
de la bayouze. L'iceul fust a Higneuon dudit
monstreulbellay Aneur preneur, que l'ubz moyez dielle,
a en esclave de la debauche.



1666

1^{er} Premier (une, deux, trois) parading in the and other Contents

4me Boisselle ou emboy. Cont. d'appartenance d'elou

by way of paper & pen & me & M. de Maillebourg & M. de la Roche

nouvelle Arzibow prouce Lapoule. Nouvelle offe ville

Dur Collé Namaidon & appavleuauw Ngabou

poignans, d'un Coste & amareux & d'appareillement de justice
 & d'un bon & doulce & d'appareillement

Quincy, Va. (Post a dry boat, a couple of affluents.)

der Stadt den mel. d. Maria abwechselnd vnaus, Groenland

grat, et une bannière d'acier, pour d'insolite esclaves.

ent bonie Taillandier a Jean Delbon (Veuve Ladite.

Wavouze, a Bangee pour des. Sain. barbelot, et

La femme est bien mieux de sa sœur. (B. 17)

or Dungs fouler & upon a Sept. or Oct. 1.

En une chambre basse & m'aibz située au faux

Le 2^e Oct. (une chambre basse & meuble) louée au faux
 bourg de la poole, nouvelle St. Marie, au dessous

1. *Bois de la poutre Nouvelle de Vne. Caisse auvent*

Coignaux, sur l'Isle d'Amalby & pres de Savillon d'au

Sam aloy Eljamest Duault Thy Com, Lagrande. An

Tendant à l'assavoir Gagne à la porte d'Assaut Jean

Autre boue, Lamaison d. r. Gendres et Offrand.

Mel: Gallian Jean & Champs Robert & Jean

Me. Falligan, New St. Banquet Robert & Jean-

L, E 848, Déclaration de propriété à La Porte Nouvelle, 1666

Document N

CAS ② Étape ③